

N°291
2€30

BILLETTS D'AFRIQUE

04
2019

NOVEMBRE 2019

MARCHE

ACT
III

DE PROTESTATION

**LE FNDC APPELLE À UNE GRANDIOSE
MARCHE DE PROTESTATION DANS
TOUT LE PAYS**

MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

GUINÉE
« AMOULANFE! »
ÇA NE PASSERA PAS!

Cameroun / Sénégal / Tchad

Jusqu'ou ira la commission d'enquête ?

En avril dernier, le président français Emmanuel Macron a lancé une Commission d'enquête pour étudier les archives françaises sur le rôle de Paris au Rwanda entre 1990 et 1994. La création de cette commission est en soi une avancée. La liste définitive des membres vient d'être publiée : certains de ces chercheurs sont reconnus et pourront vouloir aller jusqu'au bout. Mais auront-ils le temps de consulter les milliers d'archives concernées ? L'historienne Annette Wieworka, ne s'en sentant pas capable, a démissionné. D'autant que, comme elle, tous les membres sont en fait spécialistes d'autres sujets : les uns de la Shoah ou du génocide des Arméniens, certains travaillent sur des domaines dont l'intérêt est moins apparent ; mais aucun sur le génocide des Tutsis lui-même, ni sur le rôle qu'y a joué la France. Et pourquoi la présence parmi eux d'un politique de l'époque de Mitterrand ? Par ailleurs, tandis que François Hollande a promis d'ouvrir l'ensemble des archives françaises à tous les chercheurs, Macron autorise un accès restreint aux seuls chercheurs de la commission. Auront-ils réellement accès à toutes les archives ? Notamment aux documents classés « secret-défense » actuellement non accessibles aux juges qui enquêtent sur les responsabilités françaises dans le génocide : documents dont le contenu expliquerait peut-être que la promesse de Hollande n'a pas été tenue?

Cynisme indéfectible

L'ambassadrice Stéphanie Rivoal, secrétaire générale du prochain sommet Afrique-France qui se tiendra à Bordeaux en juin 2020, était interviewée le 19 septembre dernier sur *RFI* pour y vanter l'incroyable modernité de la prochaine grand-messe franco-africaine : un thème dans l'air du temps (« la ville durable »), des rendez-vous culturels, et même un match de football entre Français et Africains. Mais la tradition est également parfaitement assumée :



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Marie Bazin - **Directeurs de la rédaction** Mathieu Lopes, Thomas Noirot - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Töbner, Y. Thomas, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétilon - **Ont contribué à ce numéro** B. Orval, T. Bart, C. Petit, Y. Thomas, L. Dawidowicz - **Image de Une** : Affiche d'appel à manifestation du FNDC en Guinée - **Illustrations** John Beurk - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0221G87632 - **Dépôt légal** novembre 2019 - ISSN 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-ss-Sénart

un grand salon du business car « on est en reconquête des cœurs, des esprits, des parts de marchés » (merveilleuse synthèse des élucubrations militaires et des préoccupations du CAC 40 !). Quant au soutien aux dictateurs amis de la France, récemment manifesté par le bombardement des rebelles opposés à Idriss Déby au Tchad : « Alors la continuité au niveau de la politique internationale, c'est tout de même une bonne chose de ne pas changer de relation avec les pays étrangers au rythme des présidents. Donc cette continuité de nos amitiés proches, de notre soutien indéfectible à certains pays africains depuis des décennies, notamment sur le plan militaire, bien évidemment c'est une relation qui restera très longtemps. » Bref, plus ça change et plus c'est la même chose...

Pluralisme express

Il est désormais de bon ton de rencontrer aussi les leaders de l'opposition quand on fait une visite de courtoisie en dictature, même pour la diplomatie française. Mais faut quand même pas exagérer : 2 minutes chrono ! C'est, selon *Jeune Afrique* (28/10) le temps imparti par Le Drian aux leaders camerounais de l'opposition qu'il a daigné rencontrer à l'occasion de sa visite à Paul Biya (cf. p. 6). Et encore, connaissant les penchants de notre ministre des Affaires étrangères pour les autocrates qui s'assument, il a certainement dû se faire violence...

Un président polyglotte

À l'occasion de son déplacement à Mayotte le 22 octobre dernier, Macron s'est fendu de quelques phrases en shimaoré : « Maoré na Farantsa paka tcho ! » (Mayotte et la France, jusqu'au bout, à la vie à la mort). Mais il a aussi montré qu'outre la langue de bois, il maîtrisait parfaitement l'idiome du Rassemblement national, il est vrai désormais très répandu : « Mayotte française, c'est plus de sécurité ! Apporter la sécurité, c'est lutter contre l'immigration clandestine ! » (*Le Parisien*, 23/10). Et de se réjouir de l'augmentation du nombre de reconduites à la frontière. Poursuivant son voyage par une étape aux Iles Éparses, dont Madagascar revendique la souveraineté, le Président a également excellé dans le plus pur style colonial : « Ici c'est la France, c'est notre fierté, notre richesse », oubliant qu'il avait promis au précédent président malgache « un dialogue pour aboutir à une solution commune » (*Le*

Monde.fr, 24/10). Et pour mieux faire passer la pilule, il a justifié sa provocation par une volonté de « éviter l'exploitation prédatrice des mers », assurant que l'archipel des Iles Glorieuses serait classée en réserve naturelle dès 2020. Rien à voir avec les ressources énergétiques du canal du Mozambique sur lesquels la France lorgne depuis déjà quelques années... (cf. *Billets d'Afrique* n°212 et 214)

Pressions à la française

Face à la nouvelle vague de répression qui s'est abattue sur la population égyptienne après les manifestations des 20 et 21 septembre contre le président Al-Sissi, les parlementaires européens ont dénoncé la dégradation de la situation des droits de l'homme et demandé, dans une résolution votée le 24 octobre, une « révision en profondeur » des relations européennes avec l'Égypte. « La mention de la suspension des ventes d'armes au Caire a néanmoins été supprimée », nous apprend *LeMonde.fr* (24/10). « Les libéraux, la droite et l'extrême droite ont aujourd'hui donné une forme de blanc-seing à la répression, en refusant toute mention des exportations d'armes par certains États membres, dont la France », commente le député Vert Mounir Satouri. « Les Français disent qu'il faut être ferme sur les droits de l'homme mais, de leur côté, ils passent des contrats d'armement et donnent une aide budgétaire bilatérale, ce qui diminue nos leviers de pression », critique encore « une source européenne. »

Ça bouge à Djibouti

Suite à l'arrestation arbitraire de plusieurs militants de l'opposition (Saïd Abdal-lahi Yassin et Osman Yonis Bogoreh du MRD le 27 octobre, puis Houmed Kado de l'ARD le 31) des manifestations exigeant leur libération ont éclaté dans différents secteurs du pays, à Djibouti-ville, Tadjourah, Randa, Obock... Elles ont été réprimées de façon disproportionnée par les forces de l'ordre djiboutiennes provoquant de nombreux blessés. L'usage de tirs à balle réelle est avéré au milieu de nuages de gaz lacrymogène. Le 1er novembre, on déplorait déjà une cinquantaine de blessés, tandis que les quartiers de Djibouti-ville se soulevaient. Les associations djiboutienne LDDH et française ARDHD et les partis politiques d'opposition djiboutiens se mobilisent et dénoncent arrestations extra-judiciaires et répression sauvage.

Il n'y a pas de fin à l'Histoire. Les peuples de la planète sont en train de forcer leur place dans les récits des temps que nous vivons. Les révoltes de rue fleurissent, durent et se font écho. Les gilets jaunes perturbent depuis un an le macronisme, les émeutier.es de Hong Kong leur ont emprunté leurs couleurs, en clin d'oeil, quand ils n'agitaient pas des drapeaux catalans. À Bagdad, on a importé de Hong-Kong le laser anti-caméra en partant à l'assaut de la « zone verte » symbole d'un régime jugé corrompu. Même Hollywood a jeté sa goutte d'essence dans la tempête et les révolté.es du Liban se sont grimés en Joker.

Et tout cela n'a pas été vain : les indéboulinables Bouteflika, en Algérie, ou Hariri, au Liban, ont du démissionner, les augmentations du prix de l'essence ou du ticket de métro ont du être annulées en France, en Équateur ou au Chili. Et beaucoup reste à gagner. Même au pays de Pinochet, pays qui a, le premier, expérimenté le mariage du néolibéralisme avec la dictature, le gouvernement doit reculer. Peut-être finira-t-il par tomber.

Partout la répression est féroce et détruit les corps. Il y a des mort.es, des mutilé.es, des milliers jetés en prison, les États espérant que la terreur sera suffisante pour dissuader les millions restants de sortir de chez eux. À de nombreux endroits, on a vu des soldats tirer avec des balles qui tuent, au Chili, des voitures de police ont foncé sur des gens.

Ce qu'on a moins vu, par contre, c'est la vitalité des soulèvements sur le continent africain, l'Algérie mise à part. Ce numéro de *Billets d'Afrique*, modeste-ment, est une contribution qui inscrit la Guinée, le Sénégal, le Tchad ou Djibouti dans la vague mondiale des révoltes en cours. Là-bas aussi, on s'insurge contre des classes dirigeantes cramponnées au pouvoir, aux

pratiques autoritaires, corrompues, qui maintiennent un système inégalitaire. Tels les gilets jaunes, les guinéen.nes numérotent en « actes » leurs manifestations. Mais là où les manifestant.es de Hong-Kong, qui menacent la puissance chinoise, ont droit à des portraits élogieux dans les médias français, guides pratiques du parfait « black bloc » à l'appui¹, on trouve tout au plus quelques entrefilets pour ces corps noirs qui perturbent la stabilité chère aux affaires des capitaux français. Et notre État continue son soutien sécuritaire aux régimes qui les répriment.

En France, Macron a choisi d'avoir recours aux vieilles recettes racistes pour détourner l'attention des offensives contre le modèle social en cours. Celui qui s'est fait élire pour « faire barrage » à l'extrême-droite a fait de l'immigration sa nouvelle priorité et l'espace médiatique est saturé d'islamophobie.

Chaque situation, à sa manière, donne un peu plus raison à Bertol Brecht : « *le fascisme n'est pas le contraire de la démocratie mais son évolution par temps de crise* ».

Le mois d'octobre a vu la sortie d'un ouvrage de Bruno Jaffré, *L'Insurrection inachevée, Burkina Faso 2014²*, sur lequel nous auront l'occasion de revenir. Il affirme viser à rendre « *les Burkinabè fiers de ce qu'ils ont réussi* » et, ailleurs, « *que les futurs insurgés puissent se saisir de cette expérience particulièrement riche, pour leur donner courage et éventuellement les aider à prendre les décisions qui s'imposent aux moments décisifs.* » Ce qui pourrait se révéler fort utile par les temps qui courent.

Mathieu Lopes

1. Voir, entre autres, « Hong Kong: ces tactiques développées par les manifestants pour contrer la police », RFI, 08/2019.

2. Éditions Syllepse, 10/2019.

PARTOUT, LE FEU

Sommaire

2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

3 ÉDITO Partout, le feu

4 GUINÉE « Amoulanfe! » : ça ne passera pas!

6 CAMEROUN Le Drian adoube Biya et repêche Bolloré

7 SÉNÉGAL La France en 3D au Sénégal

10 TCHAD Barkhane ou exporter de l'instabilité en 3 points

11 À LIRE Mauvaise troupe, Justine Brabant et Leïla Miñano

12 GÉNOCIDE DES TUTSIS Condamnation définitive

«AMOULANFE!» ÇA NE PASSERA PAS!

En Guinée, les manifestations du 14 octobre 2019 contre les projets de changement de la Constitution ont été violemment réprimées. On dénombre, selon un bilan officiel, une dizaine de morts. Plusieurs responsables du Front national de la défense de la Constitution (FNDC) ont été arrêtés et condamnés à des peines de prison ferme. Ces tentatives de museler toute opposition marquent un nouveau tournant autoritaire du pouvoir guinéen.

Article rédigé le 31 octobre 2019.

Depuis la mi-septembre, les tensions grandissent en Guinée autour d'une éventuelle réforme de la Constitution pour permettre à l'actuel Chef de l'État, Alpha Condé, de se représenter pour un troisième mandat présidentiel, ce que la loi fondamentale guinéenne lui interdit aujourd'hui (cf. *Billets* n°288, été 2019). Officiellement, « *la question ne se pose pas pour le moment* » et le Président, qui achève normalement son mandat en octobre 2020, fera « *ce que le peuple guinéen veut* »¹. Mais plus personne ne doute de ses intentions, ni dans son camp ni dans celui des opposants à un changement de la Constitution, depuis qu'il s'est adressé à ses partisans en ces termes : « *je vous demande de vous organiser et de vous préparer pour le référendum et les élections* »². En marge d'un déplacement à Boffa (nord-ouest du pays), le 19 octobre, il renchérisait : « *Le train de la Guinée a bougé et personne ne peut l'arrêter. Nous le dirigerons jusqu'au jour où Dieu le voudra* »³.

Coup d'État constitutionnel

Alpha Condé est pourtant une figure historique de la lutte démocratique en Afrique. Ancien président de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, opposant à Sékou Touré, qui l'avait condamné à mort par contumace, puis au général Lansana Conté, il a connu l'exil et la prison. Tiken Jah Fakoly, qui soutient aujourd'hui les opposants au troisième mandat, chantait alors « *Libérez Alpha Condé !* ». En 2010, son élection à la tête du pays marquait l'instauration d'un gouvernement civil après des décennies de régimes autoritaires et militaires. Mais à 81 ans, le visage d'Alpha Condé a bien changé. Il se vit toujours comme le sauveur de la Guinée et quiconque conteste son maintien au pouvoir est nécessairement un

ennemi du peuple.

Le mouvement des opposants à ce « *coup d'État constitutionnel* » dépasse largement le camp de ses adversaires politiques traditionnels. Il s'est structuré en avril 2019 au sein du Front national de la défense de la Constitution (FNDC), qui rassemble aussi bien des partis politiques, comme l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de l'opposant Cellou Dalein Diallo ou l'Union des forces républicaines (UFR) de l'ex-Premier ministre Sidya Touré, que des organisations de la société civile et des syndicats. Abdourahmane Sano, président de la Plateforme nationale des Citoyens Unis pour le Développement (PECUD) en assure la coordination. Dans une tribune publiée par Jeune Afrique, il réaffirmait que « *le droit du peuple de changer de constitution [...] est un droit inaliénable, oui, mais à condition que le mobile du changement ne soit pas pour*

maintenir un président à vie [...]. Dans l'intérêt de la Guinée, Alpha Condé doit quitter le pouvoir démocratiquement et pacifiquement. C'est la stabilité du pays, et même d'une région déjà en proie à la violence et au terrorisme, qui est en jeu »⁴. Si Alpha Condé renonçait à briguer un troisième mandat, la Guinée pourrait connaître une alternance démocratique pour la première fois de son histoire.

Soulèvement

Défiant l'interdiction de manifester, le FNDC appelait le lundi 14 octobre à des marches contre le troisième mandat. La foule a investi les rues de Conakry, de Boffa (Guinée maritime), de Labé et Mamou (Moyenne Guinée) ou de Nzérékoré (Guinée forestière). Partout les commerces et les banques ont baissé le rideau, tandis que les écoles et les administrations étaient désertées. Des heurts avec les forces de



1. Interview d'Alpha Condé par Christian Chapelot, *Le Monde*, 24 octobre 2019.

2. Vidéo du 22 septembre 2019, voir Matthieu Vendrely et AFP, « En Guinée, un 3^e mandat pour Alpha Condé ? La perspective se précise », *TV5Monde*, 24

septembre 2019.

3. Viviane Forson, Malick Diawara, « Guinée : tout sauf un troisième mandat d'Alpha Condé », *Le Point Afrique*, 25 octobre 2019.

4. « Pourquoi Emmanuel Macron doit dire stop à Alpha

Condé », tribune d'Abdourahmane Sano, *Jeune Afrique*, 14 août 2019.

5. Emmanuelle Omando, « La plateforme d'Abdourahmane Sano met au défi Alpha Condé », *Journal de Conakry*, 25 mars 2019.

l'ordre ont éclaté dans de nombreuses villes et la répression a fait au moins neuf mort et des dizaines de blessés par balles. Les arrestations se comptent par centaines. Les violences se sont poursuivies plusieurs jours, notamment dans les banlieues de la capitale. Le 24 octobre, le FNDC organisait une nouvelle marche pacifique, cette fois avec l'accord des autorités. Une marée humaine a de nouveau déferlé dans les rues de Conakry – plus d'un million de manifestants selon les organisateurs, 30 000 selon le gouvernement – aux cris d'« *Amoulanfe!* » (« ça ne passera pas ! »).

Dans sa répression des opposants au troisième mandat, le pouvoir cible tout particulièrement les leaders de la société civile. Dès le mois de mars dernier, en marge d'une longue grève des enseignants soutenue par la PECUD, le Chef de l'État accusait Abdourahmane Sano, « *un petit bandit* », de fomenter un coup d'État⁶. Le 12 octobre, à la veille de la manifestation, des éléments des forces de sécurité encagoulées ont fait irruption à son domicile privé pour l'arrêter, ainsi que les membres du FNDC présents. À l'issue d'un procès expéditif, le Tribunal de première instance de Dixinn (Conakry) condamnait Abdourahmane Sano à un an de prison ferme pour « *manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public* ». Ses compagnons, Ibrahima Diallo, responsable des opérations du FNDC et coordinateur national de la coalition guinéenne Tournons la Page, Sékou Koundouno, responsable de la planification du FNDC et membre du Balai citoyen, Mamadou Baïlo Barry, membre de l'ONG Destin en Main, et le rappeur Alpha Soumah (Bill de Sam) étaient chacun condamnés à six mois de prison ferme.

Cibler la société civile

Le pouvoir ne s'est pas trompé de cible. En s'attaquant à la société civile, il cherche à neutraliser celles et ceux qui, au sein du FNDC, sont susceptibles de dépasser les conflits communautaires qui traversent la société guinéenne et de rassembler la population bien au-delà des militants de l'opposition politique traditionnelle. Alpha Condé et ses partisans tentent ainsi de remettre en scène un face-à-face entre la mouvance présidentielle et ses « *meilleurs ennemis* » des grands partis d'opposition, dont chacun sait qu'ils ne font plus rêver la jeunesse. Il n'a de cesse de renvoyer les leaders de l'UFDG et

de l'UFR à leurs anciennes fonctions – l'un et l'autre ont été Premiers ministres du général Lansana Conté – en rappelant que « *ceux-là mêmes qui ont organisé les élections les plus frauduleuses dans l'histoire de ce pays [1998 et 2003] prétendent aujourd'hui qu'il n'y a pas de démocratie!* »⁶.

Dans le même temps, comme il l'a fait lors des grandes échéances électorales de ces dernières années, le camp présidentiel fait monter la tension, mobilise ses troupes et prépare l'affrontement. Le président du groupe parlementaire majoritaire, Amadou Damaro Camara, accuse ainsi le FNDC d'avoir cherché à renverser le Chef de l'État. « *Les manifestations pacifiques sont reconnues dans la constitution. Mais quand elles ont pour but de créer le désordre, d'appeler à l'insurrection, les droits ne sont plus constitutionnels* »⁷. Alpha Condé accuse même l'opposition d'être à l'origine du lourd bilan humain des manifestations : « *On sait que ce sont [les organisateurs des manifestations] qui tirent sur les gens. Quand il y a des morts, ça impressionne la communauté internationale. Là, ce sont des tentatives de déstabilisation d'un pouvoir démocratiquement élu. L'opposition a toujours été putschiste et elle se dit que s'il y a des morts, on met ça sur le dos du gouvernement* »⁸.

Les partisans du Chef de l'État sont d'autant plus virulents que son bilan, à bientôt deux mandats, est finalement bien maigre. Ces manifestations contre une « *présidence à vie* » interviennent ainsi dans un contexte de très vives tensions politiques et sociales. La contestation des résultats des élections locales de février 2018 a conduit à des affrontements meurtriers entre manifestants et forces de sécurité dans de nombreuses villes du pays. Alors qu'Alpha Condé s'était engagé le 4 septembre à organiser les élections législatives avant la fin de l'année – le mandat des députés sortants est en réalité expiré depuis septembre 2018 – la commission électorale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a annoncé le 21 octobre que ce délai ne serait pas tenable et demandé une révision du fichier électoral. Le chômage, les inégalités, la dégradation des infrastructures et la corruption alimentent la colère et les frustrations, qui se traduisent régulièrement par de violentes manifestations, comme en juillet 2018 lors de l'augmentation du prix de l'essence, ou par de très longues grèves, comme celles des enseignants en février et en octobre

2018. Si la Guinée connaît actuellement un « *boum minier* » sans précédent dans le secteur de la bauxite, les populations locales en subissent les nuisances⁹, sans retombées tangibles, à tel point que des émeutes éclatent régulièrement, comme dans la préfecture de Boké, principale région d'extraction, en avril et en septembre 2017.

Silence de la communauté internationale

Pour l'instant, la communauté internationale se garde de condamner explicitement les velléités de tripatouillage de la Constitution. Le Secrétaire général des Nations Unies, par la voix de son porte-parole, a fait part de son « *inquiétude grandissante* », exhortant les parties au dialogue et les forces de sécurité à la « *retenue* ». Dans une déclaration commune, les représentants en Guinée de l'ONU, de la CEDEAO, de l'Union européenne, des États-Unis, de la France, de la Belgique, de l'Italie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont appelé « *tous les acteurs à renouer le dialogue* » et à « *faire preuve de calme et de retenue en bannissant tout recours à la violence ou un usage disproportionné de la force* », suggérant qu'une « *éventuelle libération rapide des personnes détenues* » serait de nature à apaiser la situation. De son côté, le président de la Commission de la CEDEAO – divisée sur la question du troisième mandat guinéen – appelait « *toutes les parties à la retenue* » et au dialogue.

Dans son discours à la nation du 4 septembre dernier, Alpha Condé avait insisté sur l'identité et la spécificité des peuples africains, sur leur aspiration à une « *souveraineté pleine et entière* » et sur l'histoire de son propre combat anti-impérialiste. Une façon de répondre par avance aux éventuelles pressions internationales qui tenteraient de le dissuader de prétendre à un troisième mandat. Et depuis plusieurs mois, il s'emploie à consolider et à renouveler ses soutiens internationaux. Le 22 octobre, à l'invitation de Vladimir Poutine, il rejoignait Sotchi pour participer au forum Afrique-Russie, un pays qui a de puissants intérêts économiques en Guinée. Le même jour, comme un symbole, le tribunal de Dixinn prononçait des peines de prison ferme contre les leaders du FNDC.

Benoît Orval

6. Diawo Barry, « Une certaine idée de la Guinée : Alpha Condé se raconte, de la Sorbonne à Sékhoutouréya », *Jeune Afrique*, 5 juin 2019.

7. « Manif du FNDC : Damaro accuse Cellou Dalein et

Sidya d'avoir voulu faire un coup d'Etat », *Guineematin.com*, 26 octobre 2019.

8. Interview d'Alpha Condé par Christian Chapelot, *Le Monde*, 24 octobre 2019.

9. Human Rights Watch, « *Quels bénéfices en tirons-nous?* ». *Impact de l'exploitation de la bauxite sur les droits humains en Guinée*, 2018.

CAMEROUN

LE DRIAN ADOUBE BIYA
ET REPÊCHE BOLLORE

La visite officielle du ministre français des Affaires étrangères est venue sceller le nouveau pacte entre Paris et Yaoundé, pour le plus grand bonheur de Bolloré... et pour le malheur des Camerounais.

Début octobre, le régime de Paul Biya, 86 ans dont 37 comme dictateur du Cameroun, organisait un simulacre de dialogue national au sujet de la guerre dans les deux régions anglophones du pays et libérait quelques centaines d'opposants politiques et de militants sécessionnistes. Il redevenait alors immédiatement fréquentable pour Emmanuel Macron, qui s'afficha volontiers avec lui dans un tête à tête diplomatique le 10 octobre à Lyon en marge d'une rencontre internationale (Cf. *Billets* n°290, octobre 2019).

Biya, ami de la France

Le timing était tellement parfait que 12 jours après cette rencontre entre Biya et Macron, le ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian s'est précipité au Cameroun, les 23 et 24 octobre. Pour le gouvernement français, l'enjeu semblait de rappeler à Biya qu'il peut compter sur la légitimation du « pays des Droits de l'Homme » s'il ne s'écarte pas trop des intérêts tricolores. Le calendrier permettait en effet de l'empêcher de se rendre au forum économique Russie-Afrique, organisé exactement aux mêmes dates à Sotchi et qui consacrait la volonté de Moscou d'accroître son influence sur le continent africain. La France, pays jacobin par excellence, a prétendu appuyer le Cameroun pour la définition et la mise en œuvre du « statut spécial » que les conclusions du grand dialogue du début du mois ont promis aux deux régions anglophones sans plus de précisions. Comme si la décentralisation à la française avait quelque chose à voir avec la moindre expérience de « statuts spéciaux » - les Corses et les Basques doivent rire jaune.

Et la diplomatie tricolore a mis le paquet : au sortir du palais de Biya, Le Drian a annoncé sans complexe « *une relance de la coopération entre le Cameroun et la France dans tous les domaines, y compris dans le domaine politique* ». On imagine le tollé que provoquerait une telle déclaration avec une autre dictature. Mais pas quand c'est en Afrique. Le ministre français a aussi annoncé qu'il allait « *inaugurer* » un pont construit à Douala sur des financements du Contrat de

Désendettement Développement (C2D), c'est-à-dire de l'annulation de dette habillée en aide au développement, savamment aiguillées vers Vinci par l'Agence française de développement (cf. *Billets* n°269, été 2017). Il a parlé trop vite, les autorités camerounaises ne prévoyant que ce qui est devenu une simple « visite » dans son agenda, mais il a ainsi célébré l'ingérence économique française dans le pays. Pourtant la France assume également de renforcer son soutien militaire, qui envoie dans un pays en guerre le signal politique le plus fort, comme en a témoigné « l'accostage inédit », le jour même de l'arrivée de Le Drian, d'un navire militaire français au nouveau port de Kribi (co-géré par Bolloré) « *avec à son bord 180 membres de l'équipage et du matériel militaire pour l'exercice "Grand Africa Nemo" (dans les eaux du golfe de Guinée) prévu 4 jours plus tard (CRTV, 23/10). Les Camerounais, qui savaient déjà que le « Grand dialogue national » n'était qu'une farce, ont ainsi eu la confirmation que celle-ci avait été co-écrite à Yaoundé et à Paris.*

Bolloré remonte en selle

Biya n'est pas ingrat d'un tel soutien : après avoir laissé depuis janvier Bolloré se faire écartier du renouvellement de la concession du port de Douala, il a donné le jour même de son entretien avec Le Drian l'instruction de geler le processus d'attribution au groupe TIL, concurrent de Bolloré. Le champion français des ports africains avait initié une démarche judiciaire pour contester son éviction, et entrepris – en vain jusqu'alors – de solliciter directement l'arbitrage de la présidence camerounaise (*RFI, 2/10*). Le courrier du Secrétaire général de la présidence, dont la fuite peut même avoir été organisée par le régime, a été commenté sur les réseaux sociaux camerounais comme la preuve de l'obéissance docile de Biya à la voix de son maître français... Mais cela peut surtout s'interpréter comme la réussite d'un chantage de Biya vis à vis de la France : menacer les parts des entreprises françaises, à commencer par Bolloré, pour obtenir la réaffirmation du soutien de Paris en dépit de la répression des opposants et de la guerre dans les régions anglophones (cf. *Billets*

n°283, janvier 2019). Droits humains ou business, à Paris le choix est vite fait.

Contrariétés suisses

Quatre jours après, l'ambassadeur de Suisse à Yaoundé s'est précipité au palais de Paul Biya pour discuter de « *plusieurs sujets d'intérêt commun : les relations bilatérales, la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le grand dialogue national et les questions économiques. Sur ce dernier point, le diplomate helvétique a relevé l'implication des entreprises suisses dans le développement du Cameroun et évoqué la concession du terminal à conteneurs du port autonome de Douala au profit d'une entreprise de droit suisse* » (*prc.cm, 28/10*). Le groupe TIL, qui se voyait déjà récupérer le terminal au nez à la barbe de Bolloré, a en effet son siège en Suisse : de quoi pousser la diplomatie helvétique à faire preuve de zèle.

Mais Biya, qui selon l'Organized Crime and Corruption Reporting Project a déjà passé quatre ans et demi à l'hôtel Intercontinental de Genève (faisant payer aux Camerounais une facture totale qui s'élèverait à minimum 182 millions de dollars), peut être fâché avec ses anciens hôtes helvètes. Début juillet, il a été discrètement incité à quitter le pays après que six membres de son service d'ordre ont été condamnés à de la prison avec sursis (*Le Point, 6/07*). Le 26 juin à Genève, ils avaient agressé un journaliste de la Radio-télévision suisse venu couvrir une manifestation d'opposants camerounais devant le palais préféré de Biya, où il débutait un nouveau séjour de plusieurs semaines. Se comportant comme s'ils étaient au Cameroun, où leur patron est intouchable, ces six membres de sa sécurité (dont la secrétaire de l'ambassade du Cameroun en Allemagne) ont molesté le journaliste et emporté son téléphone, son porte-monnaie et son sac, entraînant une plainte et des protestations diplomatiques de la Suisse (*Le Temps, 3/07*). Privé des bords du Lac Léman et des faveurs de Poutine au forum de Sotchi, Biya peut se reconforter à Paris : il s'y rendra le 11 novembre pour la nouvelle édition du « forum pour la paix » de son ami Emmanuel Macron.

Thomas Noïrot

LA FRANCE EN 3D AU SÉNÉGAL

Pour la première fois, lors de son édition 2019, le « Forum international sur le continent africain », forum franc-africain de la défense depuis 1980¹, organisé par l'IHEDN² et la DCSD³, a eu lieu en dehors de la métropole. Il s'est tenu du 6 au 12 octobre 2019 à Dakar au Sénégal, et avait retenu comme thème « *l'Afrique en 3D : Défense, Diplomatie et Développement* »⁴, nouveau slogan d'E. Macron sur le continent⁵. Les revendications de la société sénégalaise contre la présence française se font de plus en plus entendre, mais sont aussi réprimées par le pouvoir en place, comme l'illustre la détention préventive de l'activiste sénégalais Guy Marius Sagna cet été. Dans ce contexte, il semble intéressant de faire un état des lieux des relations franco-sénégalaises.

Guy Marius Sagna (GMS) a été placé sous mandat de dépôt pendant un mois, pour « *fausse alerte au terrorisme* », suite à un communiqué de presse du collectif Front pour une révolution anti-impérialiste populaire et panafricaine « Frapp-France dégage »⁶ intitulé « *La France prépare un attentat terroriste au Sénégal* ». Selon le collectif, la présence militaire française ne « *fait que renforcer le terrorisme en Afrique* » et il ne peut y avoir de réelle indépendance tant que l'ancienne puissance coloniale conserve une présence militaire dans le pays.

Présence militaire continue

Cette présence se manifeste tout d'abord par une base militaire permanente, accueillant aujourd'hui les « *Éléments Français au Sénégal* » (EFS), au nombre de 350 (ils étaient encore 1400 en 2011). Cette diminution a été réalisée après qu'Abdoulaye Wade (président du Sénégal de 2000 à 2012) a poussé à la renégociation des traités. En réponse au discours de Sarkozy à Dakar de 2007, l'ex-président sénégalais avait alors déclaré « *"incongrue" la présence française dans un pays stable et démocratisé, [...] résultat d'une "indépendance inachevée"* »⁷. Cette présence remonte à la période coloniale, et plus particulièrement à la loi de défense de 1900, qui imposait alors la levée de troupes et créait les « *bataillons d'infanterie coloniale* », encadrés par des militaires français. Ceux-ci ont servi lors des guerres coloniales, des deux guerres mondiales, ou encore des guerres d'indépendance (Algérie, Indochine par exemple). En 1958, deux ans avant l'indépendance officielle, ces bataillons d'infanterie coloniale seront restruc-

turés (ou plutôt renommés) en bataillons d'infanterie de marine (BIMa).

Si la sémantique évolue de nouveau avec les traités de Coopération franco-africains de 1974 (où apparaîtra par exemple l'expression « *coopération bilatérale* »), la perception par la France qu'elle est toujours « *responsable* » dans ce pays et cette région reste prégnante. C'est ainsi que dans le traité de défense signé en 2013 avec le président sénégalais Macky Sall (bien moins opposé à la présence militaire française que son prédécesseur), les EFS sont chargés officiellement d'assurer une veille opérationnelle d'une « *zone de responsabilité permanente* » (ZRP). Cette zone s'étend sur 15 pays de la Communauté Économique Des États de l'Ouest (CEDEAO) et à la Mauritanie. Au Sénégal, le traité donne aussi comme tâche aux EFS « *de contribuer aux missions de sécurité civile en soutien des autorités gouvernementales locales* »⁸, une activité normalement dévolue à la police nationale.

En parallèle de cette base militaire permanente, la co-

opération militaire entre Paris et Dakar « *repose aussi, avec 25 experts, sur le premier réseau de coopérants déployé par la France à l'étranger dans des projets de conseil, de formation et de développement capacitaire au profit de l'ensemble des forces de défense et de sécurité sénégalaises* » (Pressafrik.com, 19/10/2017) d'après une déclaration conjointe du Premier ministre Edouard Philippe et de son homologue sénégalais à Paris en octobre 2017.



1. Créé en 2000, le Forum de l'IHEDN sur le continent africain (FICA) a succédé à la session internationale Afrique-Madagascar (SIAM) créée en 1980.

2. Institut des hautes études de la défense nationale.

3. Direction de la coopération de sécurité et de défense.

4. Voir sur le site de l'Institut des hautes études de défense nationale, la présentation du FICA 2019.

5. *Le Monde Diplomatique*, « Sahel, les militaires évincent le Quai d'Orsay », juillet 2019.

6. Publié sur son compte Facebook « FRAPP-France Dégage », le 15 juillet.

7. *Classe Internationale*, « Présence militaire française au Sénégal : coopération bilatérale ou héritage colonial ? », 16 avril 2018.

8. *Ibid.*

Mais ces « experts » encadrant les militaires sénégalais depuis plus d'un siècle, comme la présence des militaires français, ne sont pas du goût de l'ensemble des Sénégalais, qui pour beaucoup souhaiteraient que la France quitte enfin le Sénégal.

Dérive autoritaire

Tant N. Sarkozy que F. Hollande avaient choisi le Sénégal pour leur première visite en Afrique sub-saharienne. Le pays était alors réputé pour son image de démocratie respectable dans la région. Mais les arrestations des militants et autres voix critiques, ainsi qu'une gestion de plus en plus clinique du pouvoir, font craindre une dérive autoritaire de la part de M. Sall, ce qui n'a pas l'air de poser problème aux locataires successifs de l'Élysée. Quelques mois avant la fin de sa présidence, F. Hollande a reçu M. Sall à Paris pour une « visite d'État » de cinq jours, alors que celui-ci avait déjà entamé son virage autoritaire. F. Hollande n'avait pourtant accordé cet honneur (le plus élevé sur l'échelle diplomatique) que deux fois auparavant à des chefs d'État subsahariens. Si E. Macron avait privilégié le Mali juste après son élection, pour montrer son soutien aux militaires de l'opération Barkhane au Sahel, il a invité au plus vite le président sénégalais à l'Élysée, second dirigeant d'Afrique à être reçu (le lendemain de la visite d'A. Ouattara). Il n'a jamais fait de remarques sur les violations des droits humains, comme lors de l'arrestation arbitraire des militants du collectif « Frapp - France dégage » lors de sa visite à Dakar en février 2018.

Les arrestations de militants et journalistes deviennent courantes au Sénégal. Quelques jours après l'arrestation de GMS en juillet dernier, c'était au tour d'Adama Gaye, journaliste critique, d'être arrêté. S'il a été libéré fin septembre, il reste sous le coup d'une procédure pour « *offense au président de la République* » et d'« *atteinte à la sûreté de l'État* », qui pèseront sur sa liberté de ton dans ses prochains écrits. Début septembre, c'était une dizaine de membres du collectif Frapp – France dégage qui était interpellée pour la distribution de tracts de sensibilisation sur la spoliation des ressources naturelles par le pouvoir en place.

Beaucoup voient aussi la main de la présidence dans les condamnations des principaux opposants politique. Ainsi l'ex-maire de Dakar Khalifa Sall était incarcéré depuis mars 2017 pour détournement des deniers publics, sa candidature pour la dernière élection présidentielle avait de ce fait été impossible. Et si celui-ci a été gracié le 29 septembre 2019, il ne peut toujours pas se représenter à une élection. Le second principal opposant de M. Sall, l'ancien ministre Karim Wade (et fils de l'ex-président Wade) avait été condamné en 2015 à 6 ans de prison (mais était en détention dès avril 2013) pour enrichissement illicite. Suite à une négociation, Macky Sall, l'avait gracié en juin 2016, Karim Wade s'exilant vers le Qatar le jour même. Bien que libéré, et candidat du Parti démocratique sénégalais (PDS) - l'un des principaux partis d'opposition et au pouvoir jusqu'à 2012 – il n'a pas pu concou-

rir à l'élection : il a fait parti des nombreuses candidatures rejetées par le Conseil constitutionnel.

En effet, afin d'assurer sa réélection, qui a eu lieu en mars dernier, pour un second mandat (la mise à l'écart de ses deux principaux opposants ne lui suffisant pas), Macky Sall a fait passer en avril 2018, par une assemblée nationale aux ordres, une loi particulièrement contestée : la loi de parrainage. Entre autres nouvelles règles celle-ci impose à tous les futurs candidats le parrainage de plusieurs dizaines de milliers de personnes afin de valider les candidatures. Si l'opposition politique, la société civile et la population, via d'importantes manifestations, ont tous fortement critiqué le caractère antidémocratique de cette loi, E. Macron n'a rien trouvé de mieux qu'inviter son homologue sénégalais à Paris le 20 avril 2018, soit le lendemain du vote de la réforme... Difficile de trouver meilleur symbole du soutien de l'Élysée à Macky Sall, alors que la police sénégalaise aspergeait de gaz lacrymogènes et procédait à des arrestations massives de manifestants (*Le Monde*, 19/04/2018).

Cette loi a permis de rejeter la plupart des candidatures des opposants déclarés en janvier 2019. L'opposition, rassemblée au sein du Collectif des 25 candidats de l'opposition, le « C25 » dénonçait alors le fait que « *Macky Sall s'entête à mettre en route son plan de réélection au premier tour au lieu d'organiser une élection libre et transparente.* » (*BBC*, 22/01/2019)

Cette « réélection » a aussi vu de nombreuses violences contre des journalistes, plusieurs ayant été blessés, dont certains gravement (*Dakar7*, 11/02/2019). Après l'annonce, le 28 février, de la réélection de Macky Sall au 1er tour et avec officiellement 57,27 % des voix exprimées (résultat rejeté par les candidats de l'opposition), de nombreuses manifestations ont eu lieu dans le pays. Celles-ci ont entraîné une nouvelle vague de répression et d'arrestations, condamnées par différentes associations de défense des droits humains, comme Amnesty International (*PressAfrik*, 04/03/2019). E. Macron quant à lui s'est contenté de féliciter la réélection de Macky Sall et le peuple sénégalais, ainsi que de réaffirmer que la France sera toujours aux côtés du Sénégal pour les « *défis communs* » (*BFMTV*, 02/03/2019). Malheureusement comme d'habitude en Françafrique, la France préfère soutenir un dirigeant qui ne respecte ni les droits humains ni les règles démocratiques, mais protège les intérêts français dans le pays, plutôt qu'un peuple dans la rue qui manifeste pour ses droits légitimes.



Centralisation des pouvoirs

Pendant son premier mandat, Macky Sall avait déjà commencé à s'attaquer au pouvoir judiciaire en remettant en cause son indépendance avec le pouvoir exécutif. De nombreuses critiques s'étaient élevées. La démission du magistrat Ibrahima Hamidou Dème du Conseil Supérieur de la magistrature en 2017, avait constitué un geste emblématique de cette opposition⁹.

Mais au début de son second mandat, c'est le pouvoir exécutif lui-même que Macky Sall n'a plus voulu partager. Un mois après l'annonce de sa réélection, il a annoncé un projet de révision constitutionnelle visant notamment à supprimer le poste de Premier ministre (*Jeune Afrique*, 06/04/2019), afin d'avoir la main sur l'ensemble des fonctions exécutives du pays.

En parallèle, les membres de sa famille sont bien placés à plusieurs niveaux de l'État. Plusieurs de « ses cousins, ainsi que des proches de son épouse, Marème Faye, sont membres de conseils d'administration de diverses sociétés nationales », ce qui lui vaut des accusations « d'avoir instauré une "dynastie Faye-Sall" au sein de l'administration publique » (*BBC*, 11/02/2019). Cela a créé plusieurs scandales. Ainsi, son frère aîné Aliou a été nommé à la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations - l'une des plus importantes administrations financières de l'État. Il a dû démissionner en juin dernier suite à l'explosion d'un scandale autour de la signature d'un des contrats pétroliers. D'après un reportage de la BBC, Aliou Sall « aurait reçu en 2014 une prime secrète de 250 000 dollars de la part du groupe Timis, où il avait en outre été engagé après l'arrivée de son frère au pouvoir pour un plantureux salaire de 25 000 dollars par mois », au moment de la signature, de manière opaque, de licences pétrolières accordées à ce groupe par Macky Sall. Le groupe Timis a par la suite revendu de manière tout aussi opaque ses licences à l'entreprise BP.

Des intérêts économiques français au Sénégal

L'acquisition de licences d'exploitation par Total, cette fois, a aussi fait grand bruit. Le ministre de l'énergie Thierno Alassane Sall, opposé à livrer de tels cadeaux à l'entreprise française, a démissionné. Il a expliqué lors d'une interview que : « *Ce qui est*

plus grave [...] c'est que le président de la République a révélé les raisons pour lesquelles il a une préférence pour Total. Il a bien dit que c'est parce que la France nous donne de temps en temps des sucettes de 65 milliards [de FCFA] pour payer les salaires, de 100 milliards [de FCFA] pour ceci ou pour cela ». Pourtant, informe l'ex-ministre, « *la compagnie française, qui était 5ème, a fait les offres les plus mauvaises qu'on n'ait jamais enregistrées depuis 1985* »¹⁰.

Le Sénégal est l'un des pays prioritaire en terme d'investissement pour la France. En 2018, « *au sein de la région Afrique-Océan indien, le Sénégal était le 3ème client de la France et son 1er excédent* »¹¹. Il se retrouve en moyenne dans les 5 premiers pays en terme d'investissement de la part de l'Agence Française de Développement (AFD). Les 5 dernières années, l'AFD a financé plus de 870 millions d'euros¹², dont la majorité pour soutenir le « Plan Sénégal Émergent »¹³ (PSE) : le programme de développement de Macky Sall de grands chantiers, financé principalement par de l'endettement. Pour les prochaines années, l'AFD s'est engagée pour le financement de la phase 2 du PSE (correspondant au second mandat de Macky Sall), entre 800 et 900 millions d'euros sur la période 2019-2023¹⁴, ce qui laisse de belles perspectives de bénéfices pour les entreprises françaises.

Aujourd'hui, « *les filiales d'entreprises françaises, et entités de droit sénégalais dé-*

tenues par des ressortissants français représentent plus du quart du PIB et des recettes fiscales au Sénégal »¹⁵ avec certaines entreprises qui ont un poids totalement démesuré dans le pays, leur permettant de peser sur les choix politiques internes. Ainsi Orange, avec sa place de premier opérateur du secteur de la télécommunication, représente près de 12 % des recettes de l'État Sénégalais¹⁶. Le deuxième opérateur du pays de ce secteur étant d'ailleurs une autre entreprise française : Free, de Xavier Niel.

Ce soutien de l'AFD et de manière plus générale de l'État français à Macky Sall et à son PSE est tout à l'avantage des entreprises françaises. Par exemple, la « vitrine » de son PSE, le nouveau TER sénégalais a été construit majoritairement par des entreprises françaises (Alstom, Eiffage, TSO, Engie et Thales), pour un coût exorbitant : 656 milliards de francs CFA, soit environ un milliard d'euros, pour 36km de voie ferrée (*Le Point*, 15/01/2019) ! A titre de comparaison, le coût de la ligne TGV au Nigeria de près de 200km, construit par une entreprise chinoise, à coûté 480 milliards de francs CFA (*Le Point*, 16/01/2018). Il fait toujours bon faire des affaires dans ses « anciennes colonies ».

Thomas Bart



Un magasin de téléphonie orange (revendeur) à Saly, Sénégal, photo Creative Commons Pablo 029.

9. *Loidici.org*, « Le juge Ibrahima Hamidou Dème – Sénégal », 18 décembre 2018.

10. *Ndarinfo.com*, « TAS corrige Macky : " j'ai démissionné " », 2 janvier 2019.

11. Site du Ministère des Affaires étrangères françaises, « Les chiffres clés des échanges bilatéraux et dispositif

de soutien aux entreprises françaises au Sénégal ».

12. Agence Française de Développement, « *LAFD en chiffres 2013-2017* », édition 2018.

13. *PressAfrik*, « Déclaration conjointe: le Sénégal et la France raffermissent leurs liens », 19 octobre 2017.

14. Direction générale du Trésor français, « *Sénégal, relations bilatérales* », publié le 16 juillet 2019.

15. *Ibid.*

16. Observatoire sur les systèmes d'informations, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal, « En quoi Orange-Sénégal est-il si important ? », 15 septembre 2015.

BARKHANE OU EXPORTER DE L'INSTABILITÉ EN 3 POINTS

La France au Tchad c'est sa présence militaire via l'opération Barkhane dont le point névralgique est à N'Djamena ; capitale du pays. Opération justifiée par la lutte contre le terrorisme mais qui permet surtout à la France de légitimer sa présence en continue sur le sol du pays depuis l'indépendance, tout en redonnant son rang de puissance militaire internationale. En creux, le triptyque lutte contre le terrorisme, sécurité et stabilité- la sainte trinité du gouvernement français - masque surtout la reproduction et la pérennisation dans le temps du rapport de force colonial. C'est au nom de la coopération historique militaire tchado-française renouvelée par la nécessité de lutter contre le terrorisme que six « *conventions en matière de défense et de sécurité* » ont été signées pour un budget de 2.7 millions d'euros le 4 septembre dernier¹. Traduction de cette novlangue : l'empire doit prévenir et endiguer le flot de migrants à ses portes en renforçant via un appui technique son vassal historique en charge de policer ses périphéries. Autrement dit, pour reprendre le ministre de la défense allemand alors qu'il s'exprimait dans le contexte de l'OTAN, il s'agit « *d'exporter de la stabilité pour ne pas importer de l'instabilité* ». Les grands axes de ces accords sont le renforcement des forces de sécurité tchadiennes ; la centralisation du renseignement militaire ; la formation de la garde nomade tchadienne - très utile pour surveiller les frontières libyennes et soudanaises et racketter quelques migrants au passage-, l'instruction des jeunes cadres militaires afin que « *ceux-ci puissent donner le meilleur d'eux-mêmes* » (comme lors de la répression des manifestations, pour ne citer que les plus récentes, de 2015, 2016, 2018 ?), et enfin la reconversion professionnelle des militaires démobilisés qui n'auront d'autre choix que de se tourner vers « *les métiers du bâtiment et de l'agro pastorale* »², secteurs hautement lucratifs pour des habitués du rançonnement.

Trier et masquer l'information

Ces différents accords n'ont fait l'objet d'aucun débat parlementaire, seul le député Ruffin s'étant offusqué du renforcement de la coopération militaire tchado-française (*Tchadpages.com*, 30/09). Coopération qui ressemble d'ailleurs plus à un monologue

entre élites qu'à un réel dialogue démocratique, tant les rares éléments et débats sur la présence militaire au Tchad sont filtrés et passés au tamis de l'opacité. Un article en date du 14 octobre dernier du ministère de la défense français pompeusement intitulé « *Les forces armées maliennes et Barkhane mettent à mal les terroristes* » relate une opération menée conjointement par les forces françaises et maliennes au nord Mali dont le bilan relativise le titre: quelques armes dans une grotte sans identification de leurs propriétaires. En revanche, l'article omet de souligner la mort de 38 soldats maliens attaqués parallèlement et à quelques kilomètres du théâtre de l'opération (*opex360.com*, 19/10/2019). Derrière cette politique de « stabilisation par les armes », c'est bien le rôle de bouclier humain que joue l'armée malienne, permettant à la France d'étendre son champ d'action tout en payant un prix mineur. Même scénario au Tchad au prix des conditions de vie de toute une population...Le soutien aérien de Barkhane, début octobre à une action « antiterroriste » menée au sol par des unités tchadiennes et nigériennes au nord tchadien (site du ministère de la Défense, 17/10/2019) questionne l'identité de « l'ennemi ».

Amalgamer l'ennemi, appuyer une sale guerre

Qui sont les terroristes recherchés ? La question semble légitime au vu du contexte de la zone, marquée par le mouvement de nombreux groupes politico militaires tchadiens, qui eux n'ont rien de religieux. Le pouvoir tchadien les utilise d'ailleurs comme épouvantail pour justifier ses interventions militaires au sein même de son propre territoire, comme dans la région de Miski, zone aurifère du nord tchadien où les combats entre comité d'auto défense et forces armées perdurent depuis 2018. Depuis les premières frictions à Miski et plus largement dans le Tibesti, les autorités ont entretenu volontairement une confusion entre migrants et futurs rebelles, orpailleurs et ennemis du pouvoir en place, rebelles tchadiens basés en Libye et djihadistes, commerçants et trafiquants d'êtres humains (Crisis Group, 17/05/2019). Parallèlement aux bombardements, le gouvernement contrôle depuis fin 2018 les principaux axes routiers afin d'assécher les approvisionne-

ments et les puits de la région, essentiels dans cette zone désertique. Pourquoi un tel déploiement de force ? Parce que la région est truffée d'or, et chacun veut sa part du gâteau, le gouvernement en tête. Ce dernier cherche selon de nombreuses rumeurs à vendre la région aux multinationales israéliennes et sud-africaines, espérant ainsi toucher des royalties. Mais dans une guerre d'information, chaque sortie est à prendre avec précaution. Les intentions prêtées aux politiciens soulignent la méfiance d'une population échaudée par la répartition des gains pétroliers et refusant de se voir déposée de ses terres par une stratégie de déguerpissement. La France ne dit rien de cette situation pour ne pas craqueler le discours politique en avouant que le premier terroriste du pays est bien son président. Jouera-t-elle la même partition qu'en février 2019 lorsqu'elle bombardait les troupes rebelles de l'UFR descendant du nord libyen sur N'Djamena ? Selon *Toubou Media*, « *la réponse est "Oui", la France interviendra de nouveau, elle ne le laissera jamais tomber son allié. Les rebelles conscients de cet état de fait peaufinent et coordonnent des stratégies en prenant en compte ce paramètre* ». Des éléments français sont-ils présents dans la zone des combats ? S'il est avéré que la force Barkhane fournit des renseignements via l'utilisation de drones et alimente en carburant l'armée tchadienne, son rôle complet reste des plus flous. Profite-t-elle de l'occasion pour tester ses nouveaux types de drones armés de bombes à guidage laser MQ-9 reaper block 5, dont la ministre Florence Parly annonçait les prochains tests par la force Barkhane? D'autres affirment que les forces anti terroristes tchadiennes, GSAT-PSI, basée à Wour seraient présentes dans les alentours de Miski. Rappelons que ce groupe a été formé, entraîné, et doté en matériel par l'armée française et américaine (blog *Lignes de défense*, 10/10/2019). Autant de rumeurs à prendre avec réserve tant le conflit fait l'objet d'un blackout médiatique (*RFI*, 18/10/2019). Il est néanmoins important, rêve bien pieux, que la France se positionne clairement sur ce conflit afin de se dégager de toute collusion avec des affaires internes au Tchad.

Claire Petit

1. D'après le site de l'ambassade de France au Tchad

2. Idem.

3. Site du ministère de la Défense, 17/10/2019

MAUVAISE TROUPE

L'ARMÉE DE TERRE
À HAUTEUR D'HOMMES

Avec *Mauvaise troupe*, Justine Brabant et Leïla Miñano s'attaquent à révéler la réalité de l'action des soldats de l'armée de terre française.

A lors que le service de communication des armées étale dans les rues de nos villes une propagande aguicheuse, mettant en avant le dépassement de soi et l'aventure que procurerait un engagement sous les drapeaux¹, les auteures, en donnant la parole aux jeunes soldats du rang, montrent l'envers d'un décor bien loin des archétypes hollywoodiens. D'ailleurs, les engagés ne s'y trompent pas : « *la perspective de trouver un travail est en réalité l'explication la plus systématique à l'entrée dans l'institution* » (p.20). En signant, ces jeunes vont découvrir la routine, la drogue, la guerre et les traumatismes qui en découlent...

Car l'armée de terre, c'est en grande partie l'opération Sentinelle, le nouveau nom du dispositif Vigipirate, mis en place à la suite des attentats de 2015 et mobilisant de 7 000 à 10 000 militaires en permanence sur le territoire. Les militaires doivent marcher plus de 30 km par jour, équipés comme pour la guerre. Une expérience éprouvante et épuisante pour les nerfs de ceux à qui on avait promis l'excitation des OPEX, les opérations extérieures. Pourtant, quand l'heure d'être « projeté » arrive, la réalité de ce qu'est un conflit armé va durablement briser les jeunes recrues. Les auteures se concentrent principalement sur l'opération Sangaris en Centrafrique, lancée en décembre 2013 dans cette néo-colonie française d'Afrique centrale. Sans préparation spécifique, les militaires français se retrouvent au cœur d'une guerre civile effroyable (« *nous avons vu des charniers, des scènes de cannibalisme* » ; « *un jour, la foule m'a envoyé une jambe* », p.80). Des situations traumatisantes qui marquent à vie. Le taux officiel de soldats en situation de stress post-traumatique suite à cette OPEX est de 12 %, du jamais vu. Face à cela, l'armée répond par l'aveuglement. Comme en 2004 en Côte d'Ivoire, où des soldats traumatisés s'étaient vu dire que « *s'il y en a un qui va*

voir un psy, c'est une grosse merde, il sera viré » (p.171), l'institution préfère détourner le regard...

Comportements criminels

Une situation similaire lorsque l'on aborde l'autre point noir des OPEX : le comportement des soldats vis-à-vis de celles et ceux qu'ils sont censés protéger. L'ouvrage est particulièrement éclairant sur cet aspect, grâce à un travail de terrain à Bangui, la capitale centrafricaine, où les auteures recueillent les témoignages des ceux que l'on interroge

neures bien souvent, ce qui ne semblent pas émouvoir les soldats, habités d'un sentiment de toute puissance dans ce pays où tout le monde manque de tout et où quand « *tu claques des doigts, t'as ce que tu veux* » (p.102).

En haut lieu, concernant le recours régulier à la prostitution par les « Sangaris » on assure que « *si de tels événements se sont produits, leur nombre reste faible* » (p.103). En réalité, l'armée distribue des préservatifs à ses soldats (« *deux par mec, on estime que c'est quand même suffisant pour une soirée* », p.104). Pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles... mais aussi pour éviter les grossesses !

Les gueules cassées

L'ouvrage s'intéresse aussi à « l'après », au devenir de ces recrues. Recherchant l'adrénaline des combats pour fuir les cauchemars qui les hantent, certains sombrent dans le braquage de banques. D'autres, restés au sein de l'institution perdent tout sens du discernement, réagissant lors de bagarre de sortie de boîte de nuit comme s'ils étaient encore face aux djihadistes du Mali. Pour ceux qui tentent de se rebeller contre l'absurdité de leur « métier », on leur rappelle que « *les mecs comme [eux], en 14, on les faisait fusiller !* » (p.188). Enfin, il y a les déserteurs, qui préfèrent risquer une condamnation de prison (avec sursis) plutôt que de rester plus longtemps dans une machine à broyer les hommes. Car c'est le sentiment qui prévaut à la lecture de ces lignes. Celui de voir des jeunes confrontés à l'horreur, commettant l'irréparable, et poursuivis pour le reste de leur vie par les blessures invisibles qui les rongent. Leïla Miñano et Justine Brabant réussissent la performance de donner à voir une réalité souvent ignorée, avec cette sobriété de ton qui permet aux faits d'apparaître sous leur lumière la plus crue, celle du vécu des individus.



Justine Brabant, Leïla Miñano (2019) : Mauvaise troupe. La dérive des jeunes recrues de l'armée française, Les Arènes, Paris, 17 euros.

rarement : les gamins des rues, les blessés par l'armée française et les prostituées. Les premiers servent essentiellement de ravitailleurs et de rabatteurs pour les soldats français, coincés dans leur cantonnement. Ils apportent des sodas, échangés contre des rations de combat, puis du cannabis dont les soldats font une grande consommation² et enfin des « prostituées ». Des filles que certains décrivent comme ayant « *entre 15 et 20 ans* » que les difficultés provoquées par la guerre poussent dans les bras des soldats pour des sommes dérisoires. Des filles mi-

1. « Pour 15 000 militaires qui s'engagent chaque année dans l'armée de terre, 12 000 rendent en parallèle leur uniforme ». p.18.

2. Les « usagers problématiques » (dépendant ou en addictions au cannabis) seraient 8,25% dans l'armée de terre, contre 2,6% dans la population générale, soit trois fois plus (p.62).

CONDAMNATION DÉFINITIVE

La peine de prison à perpétuité pour Tito Baharira et Octavien Ngenzi a été confirmée à Paris. Cette décision est une confirmation de la reconnaissance du génocide des Tutsis par la justice française.

Après un procès commun à Paris en 2016 puis un procès en appel en 2018, deux responsables du génocide des Tutsis, les deux anciens bourgmestres de la commune de Kabarondo au Rwanda, l'un de 1977 à 1986, l'autre de 1986 à 1994, ont été reconnus coupables de crime de génocide et de crime contre l'Humanité en avril 1994. Après cette double condamnation, les deux hommes s'étaient pourvus en cassation. Peine perdue. Le procès ne sera pas cassé et recommencé... Ils sont donc définitivement condamnés à la réclusion à perpétuité pour ces crimes.

L'incrimination de génocide se distingue de celles des autres crimes contre l'Humanité notamment en ce qui concerne les modes de responsabilités envisagés. Est considéré comme auteur du génocide celui qui « *commet* » les actes mais également celui qui « *fait commettre* », comme c'est le cas pour les deux bourgmestres.

La reconnaissance du génocide des Tutsis

La motivation de leurs condamnations expose que la réalité du génocide a été établie aussi bien par les historiens, les sociologues, les journalistes, que par les conclusions du rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies pour le Rwanda le 28 juin 1994, qui sont reprises in extenso dans le jugement de la Cour d'appel « *la qualification de génocide*

doit d'ores et déjà être retenue en ce qui concerne les Tutsis » tandis que « *les assassinats et autres actes inhumains commis contre les populations civiles ainsi que les persécutions pour des motifs politiques en liaison avec les crimes de guerre constituent des crimes contre l'Humanité* ».

La motivation de la condamnation en appel précise également qu'au « *plan judiciaire, cette réalité [du génocide] est validée par la jurisprudence internationale à travers notamment la décision rendue le 16 juin 2006 dans l'affaire Karemera par la Chambre d'appel du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR)* » et par « *des décisions de justice rendues par diverses juridictions nationales (Belgique, Canada, Allemagne, Suède, Finlande, France)* ».

La Cour a retenu en particulier « *L'existence d'un plan concerté au plan national se traduisant par une généralisation des massacres des Tutsis avec un mode opératoire identique auxquels n'échappera pas la commune de Kabarondo au cours du mois d'avril 1994, notamment le 13, mettant en cause les deux accusés* ».

Quelles suites pour la justice ?

Les justices nationales sont aujourd'hui les seuls lieux de justice possibles, suite en juin 2012 à la clôture des tribunaux gacacas au Rwanda, et en décembre 2015 à la ferme-

ture du TPIR (dont il ne reste que les derniers procès en appel et le mécanisme de suivi). Il faut donc désormais compter sur la justice des tribunaux classiques au Rwanda et sur la justice des pays qui ont signé la Convention pour la compétence universelle leur permettant de juger des personnes quel que soit le lieu du crime commis, et intégré cette incrimination et les peines correspondants dans leur droit. Ainsi, la justice belge avait jugé et condamné des Rwandais en 2001 pour crime de guerre et crimes de droit international liés au génocide et l'évolution du droit belge a permis aujourd'hui, en octobre 2019, à ce pays de mettre en accusation 4 accusés rwandais pour crime de génocide.

De son côté, si la justice française a condamné à ce jour trois hommes pour crime de génocide au Rwanda en 1994, elle a aussi rendu des ordonnances de mise en accusation (OMA) renvoyant vers la Cour d'Assise plusieurs autres rwandais : Claude Muhayimana, ancien milicien, Sosthème Munyemana, médecin, Laurent Bucyibaruta, ancien préfet. Ceux-ci utilisent à ce jour les possibilités légales pour reculer la date d'ouverture ou empêcher leur procès (appel de l'OMA, cassation de cette décision) mais les parties civiles espèrent qu'ils auront lieu... en 2019 ? ... en 2020 ?...

Laurence Dawidowicz

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €